



Saint-Loup-Lamairé, le 8 février 2016

Compte-rendu de la commission « Gestion qualitative de la ressource en eau » de la CLE du SAGE du Thouet

Le 27/01/2016 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé.

Personnes présentes :

- M. Olivier CUBAUD** : Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet, Président de la CLE du SAGE Thouet
M. Jean-Pierre ANTOINE : Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, 1^{er} Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet
M. Jean-François COIFFARD : Mairie de Maisontiers
M. Robert GIRAULT : Mairie de La Coudre
M. Christophe CHATIN : Syndicat des Eaux du Val du Thouet
M. Louis-Marie LUMINEAU : Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine
M^{me} Aurélie GRIMAUD : Syndicat du Val de Loire
M. Pierre BIGOT : SIVU de la Vallée de la Dive
M^{me} Nicole MOREAU : Conseil Départemental des Deux-Sèvres
M. Vincent BLU : Conseil Départemental de la Vienne
M. Samuel CHARPENTEAU : Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement
M. Vincent HARDY : Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
M. Yann NICOLAS : FDPPMA 49
M. Claude TALINEAU : FDPPMA 79
M. Édouard BRANGEON : FDPPMA 86
M. Jean THARRAULT : Association Sauvegarde de l'Anjou
M. Christian ROYERE : UNICEM Poitou-Charentes
M^{me} Florence BARRE : Agence de l'Eau Loire Bretagne
M^{me} Géraldine LEMARCHANT : DDT 86
M. Frédéric NADAL : DDT 79
M. Nicolas CORNUAULT : DDT 79
M. Côme DURAND : DREAL Poitou-Charentes
M. Jacques MOMON : ONEMA 86
M^{me} Justine RICHARD : Bureau d'études GÉO-HYD
M. Arnaud JACQUET : Bureau d'études GÉO-HYD
M. Alexis PACAUD : Technicien SAGE Thouet
M. Pierre PÉAUD : Animateur SAGE Thouet

Personnes excusées / absentes :

M. Hubert BAUFUMÉ : Communauté de Communes du Pays Loudunais, 2nd Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet

M. Jean-Claude GUÉRIN : Mairie de La Peyratte

M^{me} Catherine PUAUT : Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

M. Michel CLAIRAND : Communauté de Communes du Thouarsais

M. Damien DELFORGE : Conseil Départemental du Maine-et-Loire

M. Cyril GRIMAN : Syndicat des Eaux du Val du Thouet

M^{me} Dominique REGNIER : Syndicat du Val de Loire

M^{me} Claire VRIGNAUD : SPL du Cébron

M. Bernard BELOUARD : Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Gravelle

M^{me} Gilliane REMAUT : Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

M^{me} Mathilde COLLIERIE : Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement

M. Louis PERRIN : Syndicat de Valorisation et de Promotion des Étangs Poitou-Charentes Vendée

M. François JENOT : Syndicat de Valorisation et de Promotion des Étangs Poitou-Charentes Vendée

M. Marc ANDRE : DDT 49

M^{me} Cécile BODIN : ARS Poitou-Charentes

M. Lionel RIMBAUD : ARS Poitou-Charentes

M. Renaud POUGET : ARS Poitou-Charentes

M. Claude DEVAUD : Chambre d'Agriculture Poitou-Charentes

M. Thierry DRAPEAU : Chambre de Commerce et d'Industrie 49

M. Jean-Paul SOUTIF : FDPPMA 49

M^{me} Marie-Christine CHAPALAN : Association des amis des moulins des Deux-Sèvres Bocage Vendéen Gâtine

M. Jean-François LUQUET : ONEMA Inter-Région Centre Poitou-Charentes

M. Olivier MORILLON : ONEMA 49

M. CUBAUD, Président de la CLE du SAGE Thouet, accueille les participants et les remercie d'être présents à cette nouvelle commission « qualité » de la CLE du SAGE Thouet. Un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter. Il laisse ensuite la parole à Pierre PÉAUD, animateur du SAGE Thouet qui fait un point sur le calendrier de l'élaboration du SAGE, en rappelant que l'état initial a été validé lors de la CLE du 15 avril 2015. Suite à cette validation, les membres de la CLE ont fait le choix de faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation d'un complément de l'état initial pour la partie « assainissement et alimentation en eau potable » ainsi que pour l'élaboration du diagnostic du SAGE. Justine RICHARD, du bureau d'études GÉO-HYD, commence ensuite la présentation en annonçant le déroulement de la commission :

- 1. Contexte de l'étude**
- 2. Contamination par les nitrates et les pesticides**
- 3. Contamination par le phosphore et les matières organiques**
- 4. Contamination par les substances dangereuses**

1. Contexte de l'étude

La procédure de réalisation du SAGE est rappelée. Il est précisé que suite à la validation de l'état initial, le diagnostic doit permettre de mettre en évidence les interactions entre les milieux, les pressions, les usages, les enjeux environnementaux, ... Cette mise en relation des différents éléments aboutira à la définition et la hiérarchisation des enjeux du SAGE. Les enjeux pré-identifiés sont rappelés et devront être, à la suite du diagnostic, validés, modifiés et/ou rerédigés (cf. présentation).

Le diagnostic, qui se base sur les 7 items de l'état des lieux, se divise en 3 thématiques que sont la ressource en eau (quantitatif), la qualité des eaux et la gestion des milieux aquatiques et est défini selon une méthode de « Pression-Réponse ». En ce début de phase « diagnostic », les membres de la CLE ont souhaité réunir une nouvelle fois les commissions du SAGE afin d'échanger sur les différentes thématiques. On notera que certains enjeux du SAGE pourront concerner plusieurs de ces thématiques, il sera donc nécessaire de s'assurer de leurs transversalités.

Pour le volet « qualité », les rejets présents sur le bassin seront mis en relation avec la qualité des eaux afin de faire ressortir les risques de transferts de polluants (vulnérabilité des milieux en lien avec les pressions).

Justine RICHARD présente ensuite la carte de l'état physico-chimique des cours d'eau du bassin du Thouet ainsi que les objectifs de bon état écologique des différentes masses d'eau. Pierre PÉAUD rappelle que ces figures s'appuient sur les dernières données de 2013 qui ont été utilisées dans l'état initial du SDAGE 2016-2021.

M. NADAL précise que le report des objectifs de bon état à 2027 ne reflète pas une volonté de repousser les actions à mettre en place sur ces masses d'eau mais au contraire que le mauvais état actuel nécessite la mise en place d'actions aujourd'hui pour atteindre le bon état en 2027.

Ensuite l'état chimique des masses d'eau souterraines est présenté. Arnaud JACQUET précise que les masses d'eau souterraines ne se limitent pas au périmètre du SAGE mais peuvent s'étendre sur plusieurs bassins, ce qui rend plus difficile la mise en place d'actions permettant l'amélioration de la qualité de ces eaux. Une concertation avec les SAGE voisins est nécessaire pour une efficacité optimale.

2. Contamination par les nitrates et les pesticides

Justine RICHARD présente l'état des eaux pour les paramètres nitrates et produits phytosanitaires. Les données nitrates montrent que les sous bassins de la Dive et du Thouet aval sont fortement contaminés.

Pierre PÉAUD précise que ces pollutions sont dépendantes des pratiques qui ont lieu sur le bassin et également de la nature et la géologie des sols.

M. LUMINEAU remarque que la partie ouest du bassin est moins impactée par les nitrates et que cette zone est essentiellement une zone d'élevage. Il ajoute que si cette activité venait à disparaître, on pourrait s'inquiéter de l'évolution des teneurs en nitrates dans les eaux.

Les données sur les produits phytosanitaires montrent que l'ensemble des masses d'eau du bassin est impacté.

M. THARRAULT relève que la législation présente des lacunes car les couverts hivernaux présents sur les parcelles proches du réseau hydrographique sont détruits de façon chimique et que lors des crues, les produits phytosanitaires se retrouvent directement dans les cours d'eau.

M^{me} BARRE précise que la Directive Nitrates autorise en effet l'élimination d'une partie des couverts hivernaux par les pesticides (50% des surfaces).

M. BIGOT indique que sur le bassin de la Dive, les zones inondables ne sont pas cartographiées, alors que ce territoire présente de nombreuses plaines inondables.

M^{me} BARRE ajoute que la FREDON Poitou-Charentes est actuellement en train de mettre à jour les données de l'étude sur les substances phytosanitaires dans les cours d'eau. Elle complète en indiquant qu'il aurait été intéressant d'avoir une approche par saison afin de connaître les périodes de l'année durant lesquelles les transferts vers le réseau hydrographique sont les plus importants.

Justine RICHARD présente ensuite les pressions à l'origine des pollutions par les nitrates et les pesticides que sont les activités agricoles, les rejets des stations d'épuration et l'utilisation de pesticides par les collectivités et particuliers.

Pierre PÉAUD complète en ajoutant que le bassin du Thouet est un bassin rural sur lequel l'activité agricole est très importante, ce qui explique qu'elle soit l'une des principales sources de pollution.

Arnaud JACQUET indique que la pression azotée, analysée dans l'étude sur les pratiques et les pressions agricoles portée par le SAGE, donne une information très précise à l'échelle de la parcelle agricole. Dans le cadre du diagnostic et la définition des priorités du SAGE, les données sur les stations des suivis des masses d'eau seront utilisées prioritairement.

Les membres de la commission échangent sur l'évolution de la réglementation concernant l'utilisation de produits phytosanitaires par les collectivités et les particuliers. Ils insistent également sur l'interdiction de l'utilisation de ces produits en bordure de cours d'eau, points d'eau, fossés, avaloirs, ...

M. ANTOINE informe que certaines collectivités font suivre des formations à leurs agents afin qu'ils adoptent de bonnes pratiques dans l'entretien des espaces verts.

M. BIGOT indique que la réglementation va interdire l'utilisation de pesticides par les particuliers ce qui peut être une des solutions à la reconquête de la qualité des eaux.

M. THARRAULT ajoute que cette interdiction devrait être totale pour les collectivités pour être encore plus efficace mais que cela aurait un coût car elle nécessiterait plus de personnel pour l'entretien.

M. CUBAUD complète en ajoutant que cette interdiction pourrait avoir un effet pervers et inciter certains à bitumer des espaces verts pour limiter les zones à entretenir.

Arnaud JACQUET conclut en indiquant que le PAGD du SAGE pourrait servir d'accompagnement aux collectivités et que le règlement pourrait quant à lui être plus restrictif mais serait limité aux bassins d'alimentation de captages.

44 captages pour l'alimentation en eau potable sont présents sur les communes du bassin du Thouet.

M. BLU indique que le captage de la Fontaine du Son (Saint-Léger-de-Montbrillais, 86) est identifié comme captage prioritaire selon le SDAGE 2016-2021.

M. THARRAULT ajoute que pour les captages situés sur la commune de Saumur prélevant dans la nappe alluviale de la Loire, il est important de prendre en compte le risque nucléaire dû à la présence de la centrale de Chinon en amont.

La gestion de la problématique nitrates et pesticides passe entre autre par les zones vulnérables nitrates, les démarches d'aires d'alimentation de captages, des périmètres de protection de captages, ...

M. CORNUAULT indique que dans le cadre du Programme d'Actions Régional (PAR) Nitrates, de nombreux contrôles sont réalisés en Deux-Sèvres et que des améliorations des pratiques sont constatées.

M. HARDY ajoute que la Chambre d'Agriculture met en place des outils de communication auprès des exploitants pour faire connaître les mesures à mettre en place pour respecter ce PAR. De plus, les coopérations agricoles apportent des conseils aux exploitants situés sur des bassins d'alimentation de captages.

M. CORNUAULT complète en indiquant que les services de l'État diffusent également des plaquettes de communication afin de faire connaître le PAR. Il ajoute que des efforts sur l'équilibre de la fertilisation sont encore à faire.

M. BLU relève l'importance de réaliser des rotations de cultures afin de pouvoir respecter les équilibres azotés.

Arnaud JACQUET interroge les membres de la commission sur l'adhésion des acteurs du territoire dans les programmes Re Sources du bassin.

Les membres de la commission répondent que de manière générale l'adhésion est plutôt bonne mais que les dynamiques sont différentes selon les territoires.

M. CHATIN indique que la dynamique agricole est bonne pour le programme du Cébron mais que sur d'autres territoires, comme Ligaine, une certaine lassitude peut se faire ressentir de la part des acteurs.

M^{me} BARRE complète en indiquant que le niveau d'ambition des programmes dépend de son historique. Certains programmes plus récents doivent permettre la mise en place d'une dynamique de territoire alors que les programmes plus anciens doivent quant eux être plus ambitieux. Enfin, elle ajoute que les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) se sont engagées dans les programmes Re Sources sur des diagnostics et des accompagnements d'exploitations mais qu'à l'heure actuelle peu d'actions ont été mises en place.

M. CUBAUD informe les membres de la commission que de nombreux partenaires s'associent dans le cadre de ces programmes. Il ajoute que le Syndicat de la Vallée du Thouet, dans le cadre de son nouveau CTMA, devrait intervenir sur le bassin du Cébron comme partenaire de la SPL du Cébron, dans un objectif de la reconquête de la qualité des eaux du bassin. Il ajoute également qu'un Parc National Régional va être créé sur la Gâtine et pourrait permettre, entre autres, la mise en œuvre d'actions visant la reconquête de la ressource en eau et des milieux naturels.

3. Contamination par le phosphore et le carbone organique

Justine RICHARD présente les données sur les taux de phosphore et carbone organique dissous par sous bassins (données de l'état initial du SAGE) puis sur les pressions à l'origine de ces pollutions, que peuvent être les rejets des stations d'épuration et les pressions agricoles.

M. THARRAULT s'interroge sur l'évolution de la réglementation et l'utilisation de phosphate dans les produits lave-vaisselle.

M. BLU relève que les données de rejets des stations d'épuration (STEP) sont à modérer. En effet, contrairement aux stations de plus grandes tailles, les STEP de petites tailles ne sont pas forcément conçues pour traiter le phosphore et il est donc délicat de parler de « dysfonctionnement » puisque le traitement n'est pas prévu. Il ajoute que ces processus ont un coût, il est donc nécessaire de s'assurer de l'utilité de ces traitements, en lien avec la vulnérabilité du milieu, avant de les mettre en place. Il rappelle que le schéma départemental d'assainissement de la Vienne est en cours d'élaboration.

Justine RICHARD répond que cet enjeu sera traité dans le diagnostic du SAGE.

M^{me} MOREAU complète en indiquant que les schémas départementaux intègrent également les problématiques liées aux réseaux de collectes.

M. BIGOT informe qu'en Thouarsais les collectivités s'interrogent sur l'évolution future des réseaux d'assainissement collectif ainsi que sur le coût de ces dispositifs et indique qu'à l'heure actuelle les dispositifs non collectifs sont préférés.

M. ANTOINE indique que pour la partie Maine-et-Loire du bassin ce n'est pas le cas et que l'assainissement collectif est préféré.

M. GIRAULT complète en indiquant que pour l'agglomération de Bressuire, le choix est fait de prioriser le raccordement aux STEP existantes plutôt que d'envisager la création de nouvelles.

M. BLU ajoute qu'en Vienne le zonage de l'assainissement collectif date du début des années 90. L'évolution de la réglementation et de l'efficacité des dispositifs non collectifs peuvent amener les collectivités à réfléchir à la redéfinition des zonages d'assainissement.

M. CHATIN conclut sur les pressions des STEP en indiquant que dans les périmètres de protection de captages pour l'eau potable, il est essentiel de permettre la mise aux normes des dispositifs pour qu'ils soient le moins impactants possible sur le milieu.

L'activité agricole peut être également une source de transfert de phosphore vers les eaux.

M. THARRAULT indique qu'il serait intéressant d'identifier les zones d'érosion et de surpâturage qui peuvent être à l'origine d'un apport important de sédiments pouvant contenir des polluants dans les cours d'eau.

Justine RICHARD rappelle ensuite les objectifs de la directive « Eaux Résiduaires Urbaines » qui est une des réponses aux pressions rencontrées.

4. Contamination par les substances dangereuses

Justine RICHARD présente la carte des masses d'eau présentant un risque toxique dû aux rejets de micropolluants par les industries et les collectivités (données Agence de l'eau, 2013). Elle interroge les membres de la commission sur la cohérence de cette carte qui identifie la Losse et le Ton comme masses d'eau à risque.

M^{me} BARRE et M. NADAL répondent ne pas connaître les raisons ayant permis de classer ces deux masses d'eau en risque.

Les membres de la commission n'identifient pas de raisons particulières permettant de confirmer ces données.

La principale source de pollution pour ces substances dangereuses est industrielle.

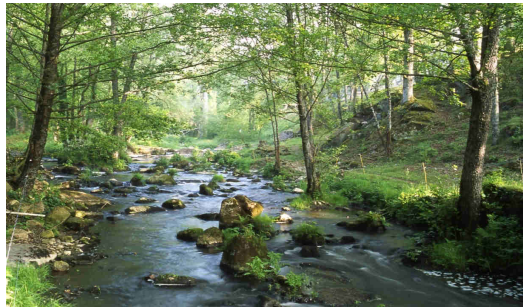
M. THARRAULT indique qu'il est important de prendre en compte également les microparticules que l'on peut rencontrer.

M. BLU informe qu'au niveau national un suivi sur les plus grosses stations d'épuration est effectué pour identifier les produits émergents.

M^{me} MOREAU confirme en indiquant que les produits émergents doivent être identifiés dans les impacts importants sur la qualité des eaux car ils seront de plus en plus suivis et présents.

Aucune autre remarque n'est émise, M. CUBAUD remercie les participants et lève la séance.

Schéma D'Aménagement de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



Diagnostic – Qualité des eaux
Commission thématique, 27 janvier 2016



Déroulement de la présentation

Contexte de l'étude

Contamination par les nitrates et les pesticides

Contamination par le phosphore et les matières organiques

Contamination par les substances dangereuses



SAGE THOUET

Contexte de l'étude



géo-hyd
membre d'Antea Group

SAGE THOUET

La procédure de réalisation du SAGE

Etat des lieux
(description des usages et des milieux naturels)


Diagnostic global
(identification et hiérarchisation des enjeux)

Scénario tendanciel
(perspectives d'évolution à moyen terme)

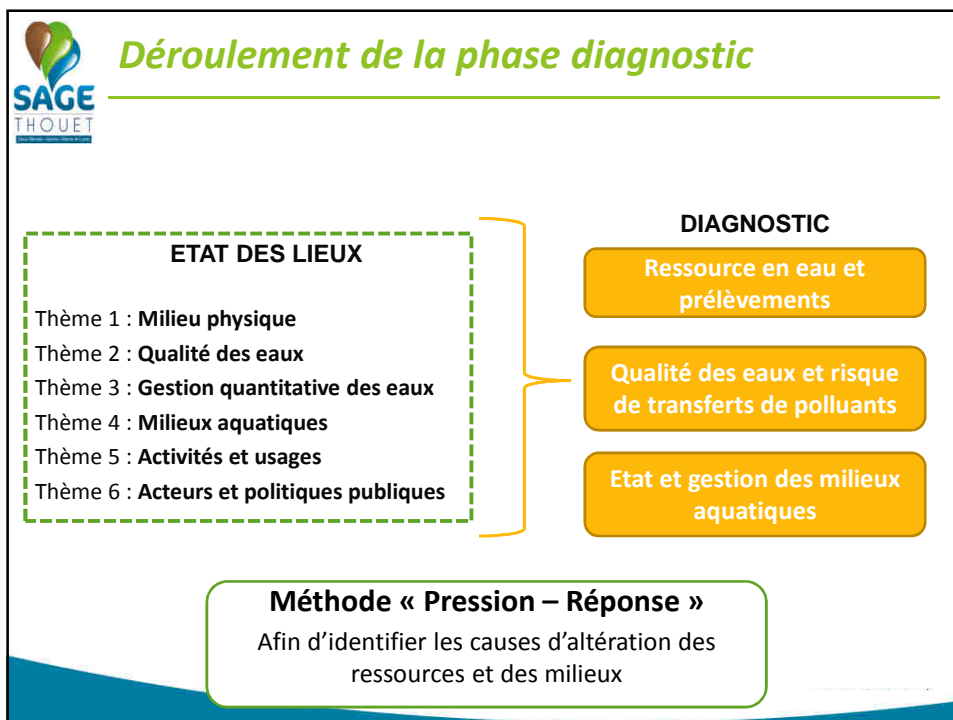
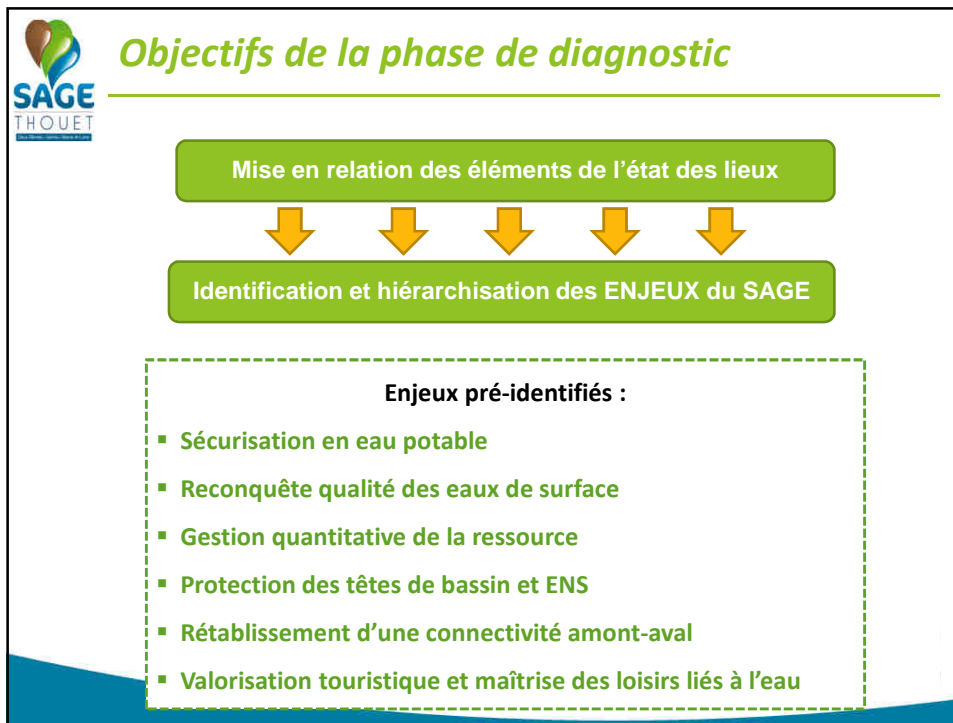
Scénario alternatif
(propositions de solutions)

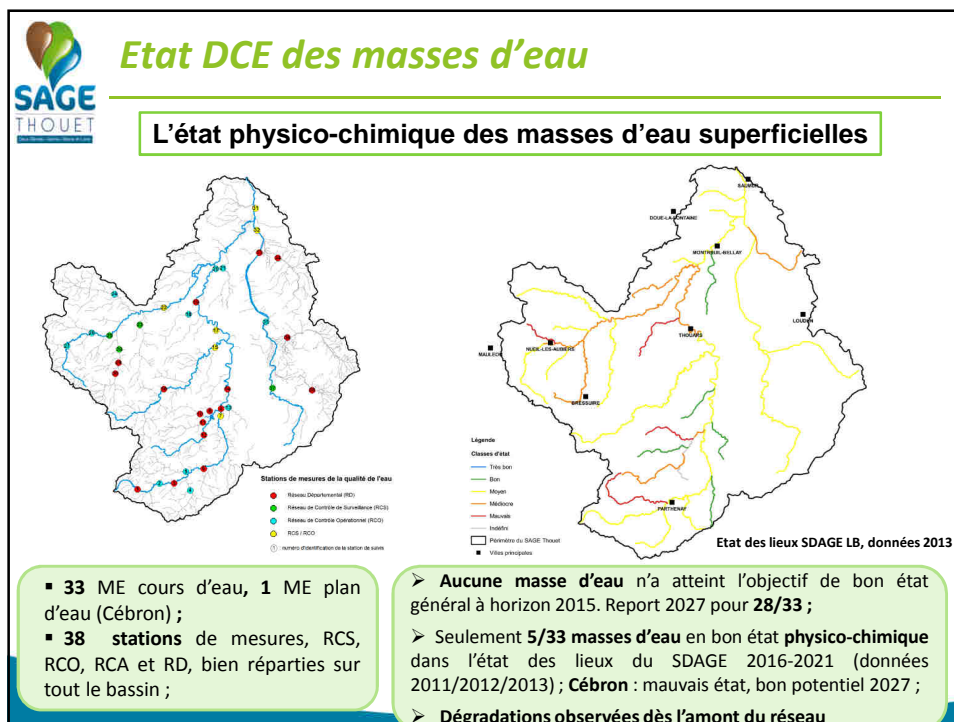
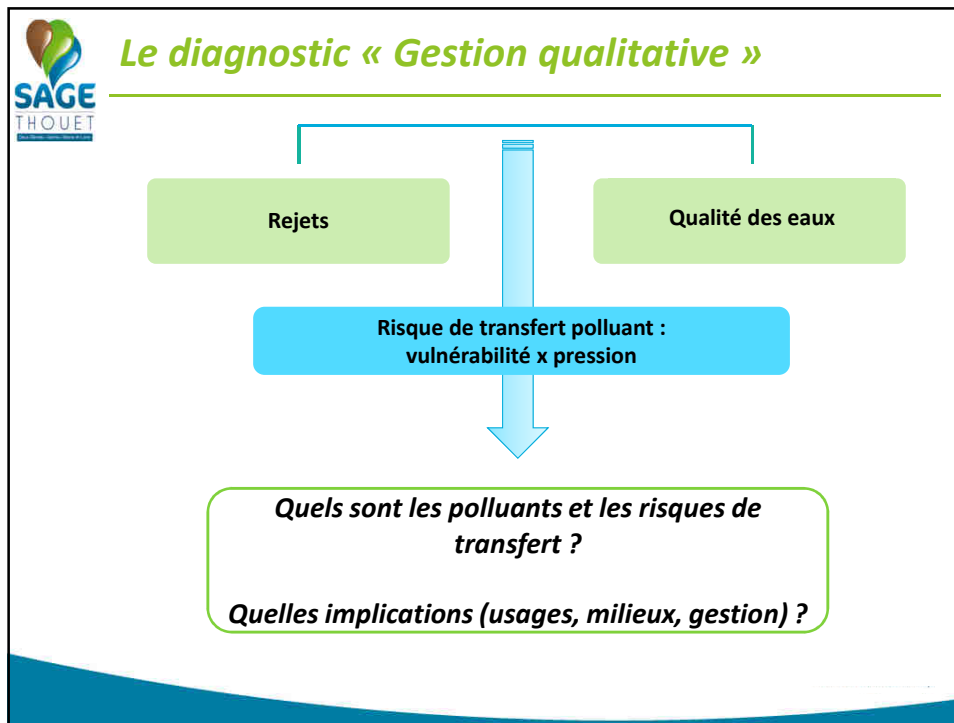
Choix de la stratégie
(formalisation du projet)

Ecriture du SAGE
(rédaction du document)



SAGE du bassin du Thouet	Oct 15	Nov 15	Déc 15	Janv 16	Fev 16	Mars 16	Avr 16	Mai 16	Juin 16
Complément à l'état initial									
Diagnostic global									
Cellule d'animation	1								
Bureau	2	3			5			7	
Commissions thématiques				4		6			
CLE									8





Etat DCE des masses d'eau

Les objectifs d'état des masses d'eau superficielles

code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Délai d'atteinte du bon état
FRGR0447	LA BRIANDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA DIVE	2027
FRGR2005	LA CENDRONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2021
FRGR0446	LA DIVE DU NORD DEPUIS PAS-DE-JEU JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2027
FRGR0445	LA DIVE DU NORD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A PAS-DE-JEU	2027
FRGR2125	LA GRAVELLE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2027
FRGR2084	LA LOSSE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2027
FRGR2060	LA MADDOIRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	2027
FRGR2044	LA MOTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	2027
FRGR2115	LA PETIT MAINE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA DIVE DU NORD	2027
FRGR1966	LA RACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	2027
FRGR2054	LA SCIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	2027
FRGR1993	LA TACONNIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	2027
FRGR0439	LA VIETTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2027
FRGR0443b	L'ARGENTON DEPUIS NUEL-SUR-ARGENT JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2021
FRGR0443a	L'ARGENTON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A NUEL-SUR-ARGENT	2027
FRGR1527	LE CEBRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DU CEBRON	2027
FRGR2157	LE DOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2027
FRGR1988	LE GATEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2021
FRGR1923	LE GERSON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2027

code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Délai d'atteinte du bon état
FRGR2045	LE JUSSAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2027
FRGR0440	LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2027
FRGR1951	LE PONT BURET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2027
FRGR2057	LE PRIMARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	2027
FRGR0442	LE THOUALET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE THOUET	2027
FRGR0436	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DE L'ARGENTON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA LOIRE	2027
FRGR0438b	LE THOUET DEPUIS LA CONFLUENCE DU CEBRON JUSQU'A THOUARS	2021
FRGR0438a	LE THOUET DEPUIS LE TALLUD JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE CEBRON	2027
FRGR0438c	LE THOUET DEPUIS THOUARS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	2021
FRGR0437	LE THOUET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LE TALLUD	2027
FRGR0444	LE TON (EX DOLO) ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	2027
FRGR2104	LES RIULIX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	2027
FRGR2080	L'ETANG PETREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	2027
FRGR2082	L'OUERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ARGENTON	2027
FRGL140	LA RETENUE DU CEBRON	Bon potentiel 2027

Report d'objectif pour la totalité des masses d'eau

Etat DCE des masses d'eau

L'état DCE des masses d'eau souterraines

Données 2013, SDAGE LB

Codes et noms des masses d'eau souterraines :

- FRGG032 - Le Thoué
- FRGG064 - Calcaires et marnes de l'intra-Toaricien au nord du seuil du Poitou
- FRGG065 - Calcaires et marnes du Dogger du BV du Thouet
- FRGG067 - Calcaires à silex capifs du Dogger du Haut-Poitou
- FRGG072 - Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du Haut-Poitou
- FRGG075 - Calcaires du Jurassique supérieur capif du Haut-Poitou
- FRGG082 - Calcaire jurassique de l'anticlinal Loudunais
- FRGG087 - Craie du Sénon-Turésien du EV de la Vienne
- FRGG122 - Sables et grès fins du Cénomaniens unité de la Loire
- FRGG142 - Sables et grès capifs du Cénomaniens unité de la Loire


- 15 stations qualitomètres mais seulement 5 aquifères suivis (dont les ressources stratégiques Dogger et Jurassique), parfois peu d'analyses ;
- Globalement des problèmes de qualité nitrates, pesticides et chimiques ;
- Aquifère du Dogger** : très forte contamination par les nitrates.



Contamination par les nitrates et les pesticides

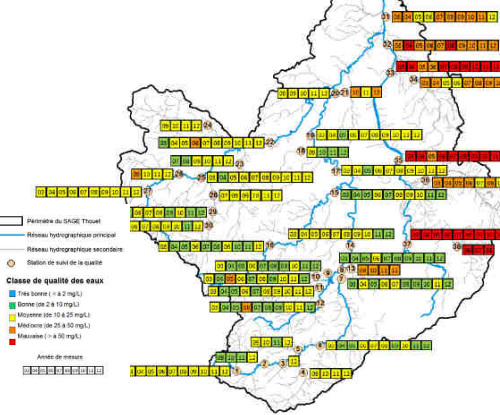






Pollution des eaux superficielles (1/2)

Pollution par les nitrates



Classe de qualité des eaux

- Très bonne (< 2 mg/L)
- Bonne (de 2 à 5 mg/L)
- Moyenne (de 5 à 25 mg/L)
- Médiocre (de 25 à 50 mg/L)
- Mauvaise (> 50 mg/L)

Aide de lecture

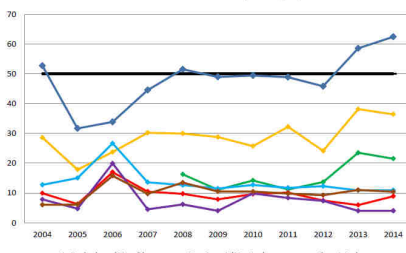
▭ Périmètre du SAGE Thouet

— Réseau hydrographique principal

— Réseau hydrographique secondaires

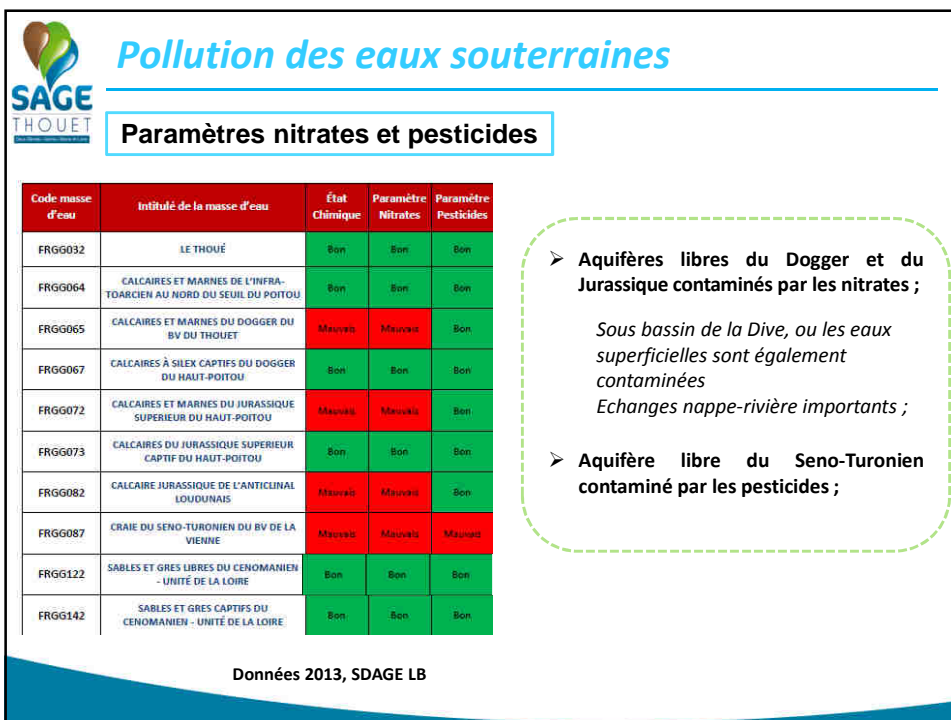
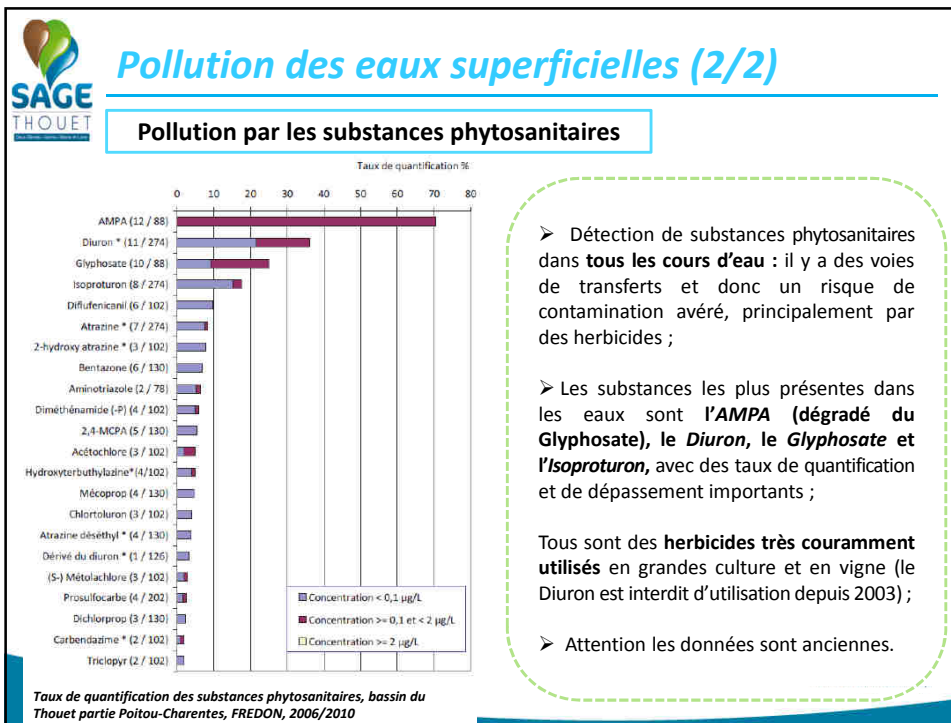
○ Station de suivi de la qualité

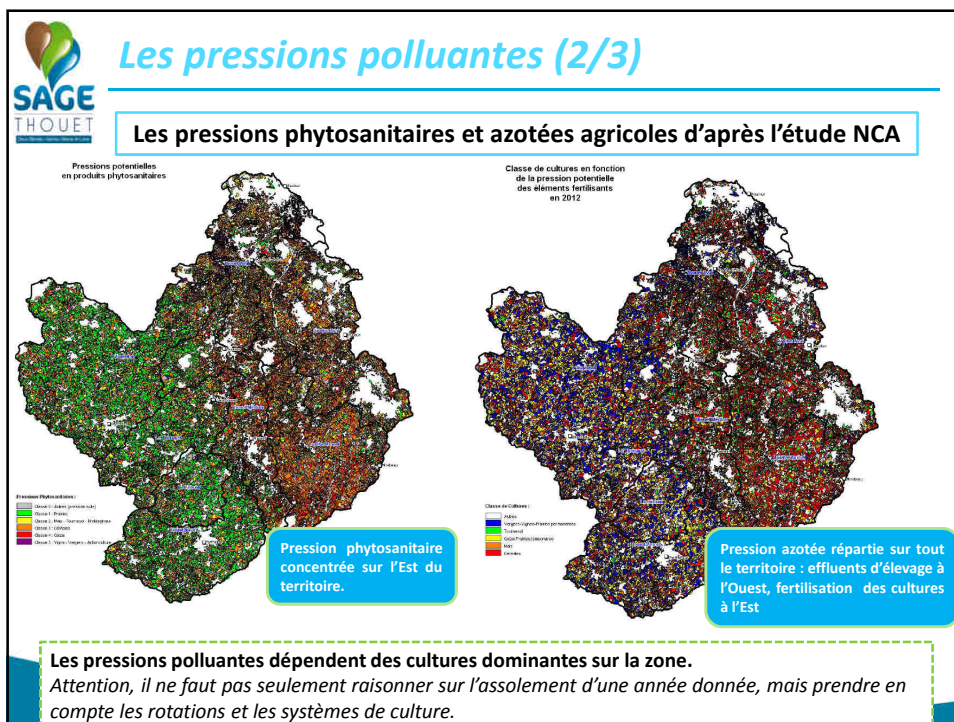
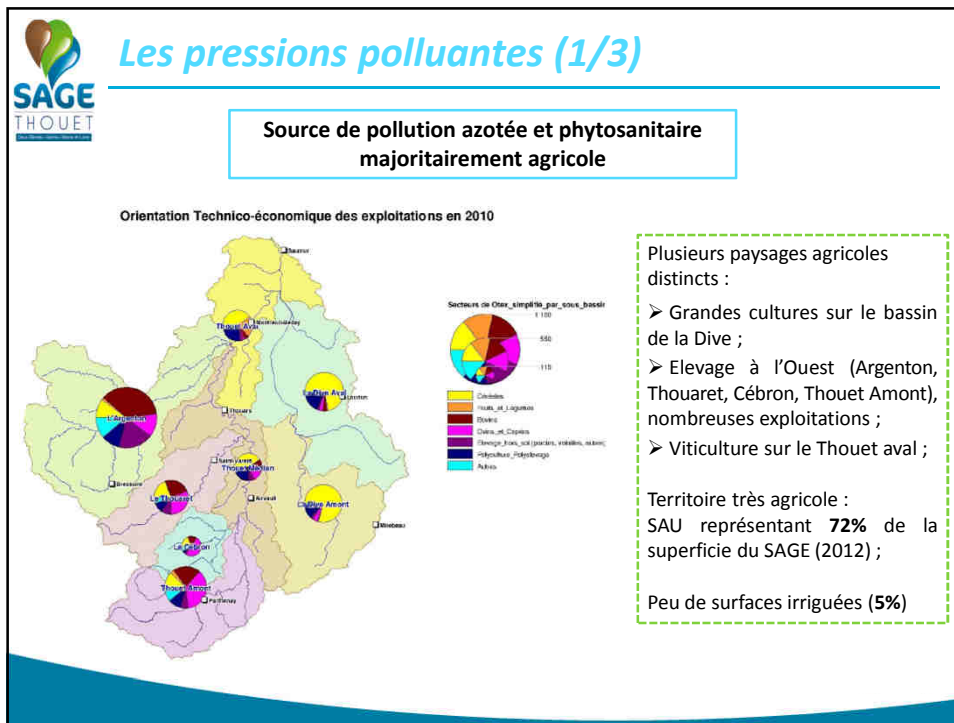
Évolutions des Nitrates (en mg/L)




Station	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Limite de classe (50mg/L)	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50
Dive Amont / Dive Aval	40	30	35	45	50	45	45	45	45	60	65
Thouet Aval	25	15	25	30	30	25	30	35	25	35	35
Thouet Médian	10	10	15	15	15	15	15	15	15	20	20
Thouet Amont	10	10	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Le Cébron	10	10	15	15	15	15	15	15	15	15	15
Thouaret	10	10	15	15	15	15	15	15	15	15	15

- Sous bassin versant de la Dive fortement contaminé ;
- Augmentation des teneurs en Thouet Aval ;
- Augmentation des moyennes annuelles (2013-2014) qui *seraient* liées aux variables climatiques ;





 **Les pressions polluantes (3/3)**

Des sources de pollution non agricoles à ne pas négliger


➔ **Rejets des STEP (Azote)**

Les rendements concernant l'azote demeurent globalement bons

➔ **Épandage de pesticides par les collectivités et particuliers**

Les épandages de pesticides par les **collectivités** (entretien voirie, espaces verts, cimetières) et par les **particuliers** (entretien fossés etc.) peuvent être des **sources de transfert à ne pas négliger**.

Dispositif « Terres Saines » en Poitou-Charentes : des communes engagées surtout sur les Deux Sèvres

 **Les transferts polluants**

**Risque de transfert :
PRESSION polluante x VULNERABILITE du milieu**

Dépend des pratiques de fertilisation et de traitements phytosanitaires, qui selon leur conduite peuvent générer plus ou moins de perte vers le milieu

- Pollution ponctuelle (gestion des effluents d'élevage et phytosanitaires)
- Pollution diffuse : épandage de fertilisants et de produits phytosanitaires

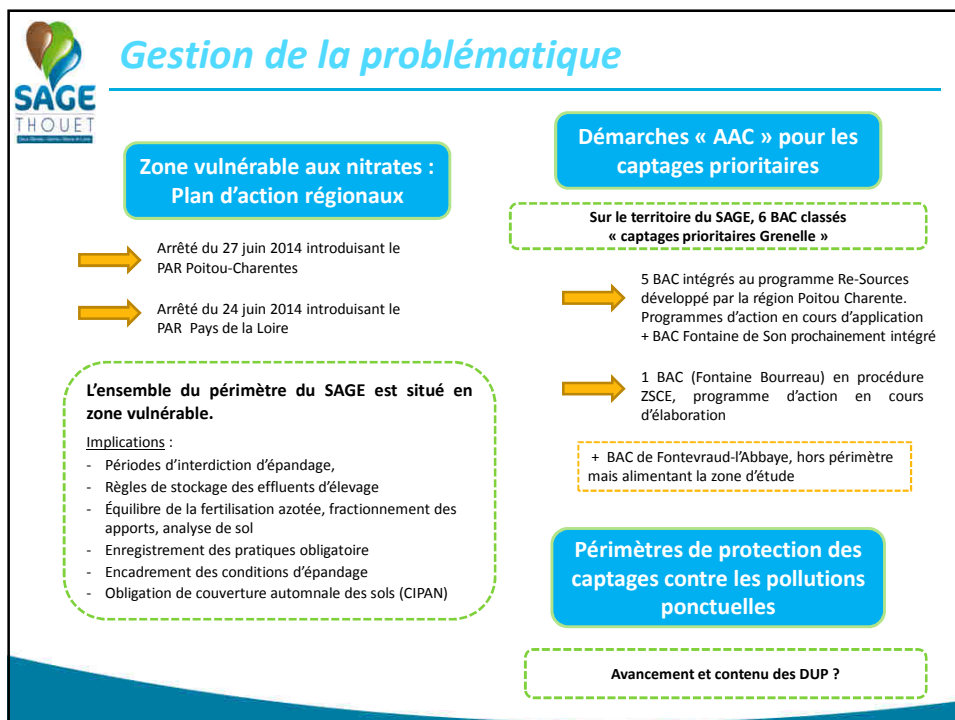
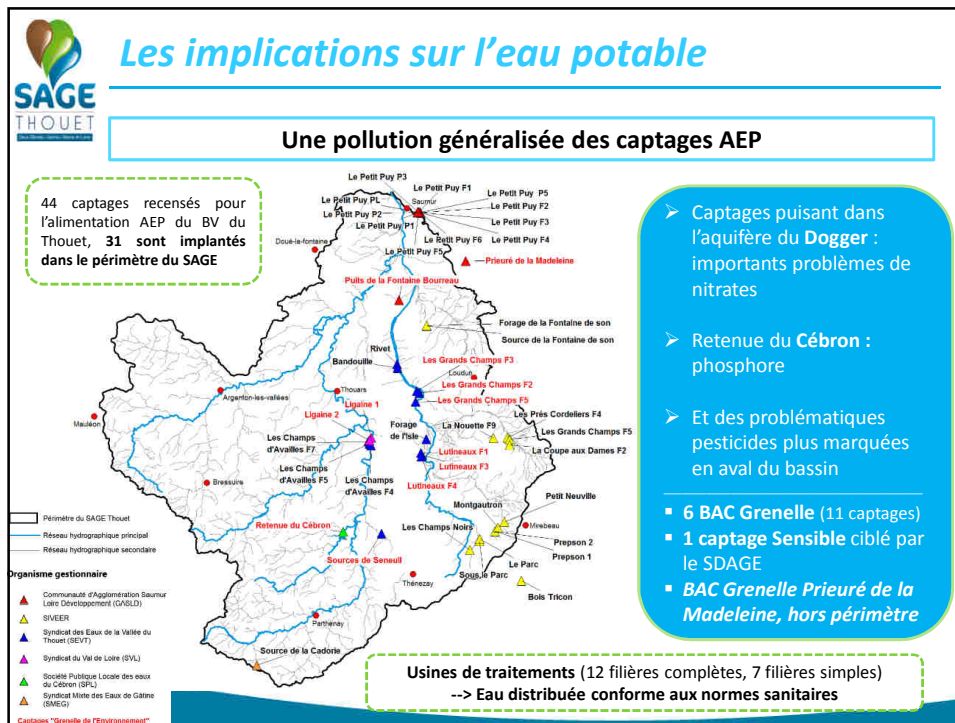
- Vulnérabilité intrinsèque (types de sols, densité du réseau hydro, types d'aquifères et protections naturelles, part infiltration/ ruissellement)
- Vulnérabilité opérationnelle (aménagement paysagers)
- Vulnérabilité spécifique (modalités de transfert spécifiques à chaque polluant)

➢ **Risque de transfert vers les eaux superficielles plus élevé quand :**

1. Il y a des zones traitées en bordure de cours d'eau et de réseaux de fossés
2. Les phénomènes de ruissellement sont importants (type de sol, entretien du sol, pente, aménagements, pluviométrie)


➢ **Risques de transferts vers les eaux souterraines :** Les aquifères libres sont plus sensibles aux pollutions : aquifères peu profonds de socle à l'Ouest, zones d'écoulement karstique du Dogger à l'Est

➢ **Généralement, les eaux souterraines sont plus spécifiquement vulnérables aux nitrates, et les eaux de surface sont plus spécifiquement vulnérables aux transferts de pesticides. Mais attention, ce n'est pas systématique, et de nombreux transferts nappes/ rivières sont observés sur ce territoire.**





Contamination par le phosphore et le carbone organique


Les pollutions par la phosphore et le carbone organique

Évolutions du Phosphore Total (en mg/L)

Évolutions du Carbone Organique Dissous (en mg/L)

Contamination par le Phosphore et le Carbone organique à l'Ouest du périmètre :

➤ Cébron, Argenton, Thouaret

 **Les pressions polluantes (1/2)**

Les rejets des stations d'épuration


- Parc de station vieillissant (38% des STEU ont plus de 30 ans) ;
- Rendements plutôt bons mais à relativiser :
Disparité entre les stations de plus de 2000 EH (ratios d'élimination de 85 à 99%) et celles de moins de 1000 EH (rendements moins élevés N et P, quelques dysfonctionnements et surcharges) ;
- Rejets ANC faibles, mais 25% de l'ANC en non-conformité de priorité 1.

Bassins	Flux DBO5		Flux DCO		Flux MES		Flux NGL		Flux NTK		Flux Ptot	
	Kg/l	%	Kg/l	%	Kg/l	%	Kg/l	%	Kg/l	%	Kg/l	%
Dive amont	11,7	9%	80,0	7%	35,5	12%	32,8	13%	12,7	9%	4,8	11%
Dive aval	13,8	11%	145,7	13%	42,0	14%	27,1	10%	16,6	12%	3,1	7%
L'Argenton	29,6	23%	261,6	24%	64,5	21%	72,5	28%	30,1	22%	12,1	28%
Le Cébron	1,9	2%	18,9	2%	5,1	2%	4,4	2%	3,3	2%	1,0	2%
Le Thouaret	8,8	7%	51,9	5%	10,3	3%	15,8	6%	8,2	6%	1,6	4%
Le Thouet amont	37,1	29%	336,8	30%	86,3	28%	64,6	25%	36,9	27%	5,3	12%
Le Thouet médian	11,5	9%	131,2	12%	33,2	11%	24,9	10%	13,3	10%	12,4	29%
Le Thouet aval	11,8	9%	86,9	8%	30,3	10%	17,7	7%	13,6	10%	3,2	7%

% = part du sous BV dans la pollution totale pour un paramètre donné

Sous bassins de l'Argenton et du Thouet amont les plus contributeurs en rejets polluants, notamment en matières organiques, et en phosphore pour l'Argenton.

Flux importants de phosphore sur ces sous bassins


 **Les pressions polluantes (2/2)**

Les pressions agricoles

- Présence de phosphore dans les fertilisants agricoles et dans les effluents d'élevage ;
- Localisation des pressions :
 - zones de cultures (hors cultures pérennes)
 - zones d'élevages
- Voies de transferts privilégiées : ruissellement et érosion des sols.

➔ L'emprise agricole sur le territoire est importante, il faut donc également prendre en compte cette source de transfert de phosphore vers les eaux (risque érosif)

Quelle prise en compte de la problématique phosphore dans les programmes d'action agricoles ?

 **Gestion de la problématique**

➤ **DIRECTIVE « Eaux Résiduaires Urbaines » (ERU), 1991**

- Impose la collecte et le traitement des eaux usées des agglomérations ;
- Fixe des niveaux de traitement obligatoires.

Une station est jugée conforme à la directive ERU si :

- L'équipement permet d'atteindre les performances requises par la directive : la STEP doit pouvoir traiter tous les effluents qu'elle reçoit ;
- La performance de la STEP est conforme aux prescriptions environnementales qui lui étaient imposées.

➔

- Quelle évaluation de l'impact des rejets vis-à-vis des objectifs d'état DCE des masses d'eau ?
- Quels impacts constatés sur les eaux (eutrophisation, espèces envahissantes) ?
- Quelle plus-value possible par le SAGE ?

 **Contamination par les substances dangereuses**



